

22 JUIN 2018

DOSSIER DE PRESSE

VISA DE SÉCURITÉ

PAR L'AGENCE NATIONALE DE LA
SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

#VisaSecu



SOMMAIRE

ÉDITO DE GUILLAUME POUPARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ANSSI

page 3

POURQUOI LE VISA DE SÉCURITÉ ANSSI ?

page 4

SIX OUTILS DÉDIÉS AU VISA DE SÉCURITÉ ANSSI

page 7

POUR ALLER PLUS LOIN : LA CERTIFICATION DE SÉCURITÉ ET LA QUALIFICATION

page 10

ÉDITO

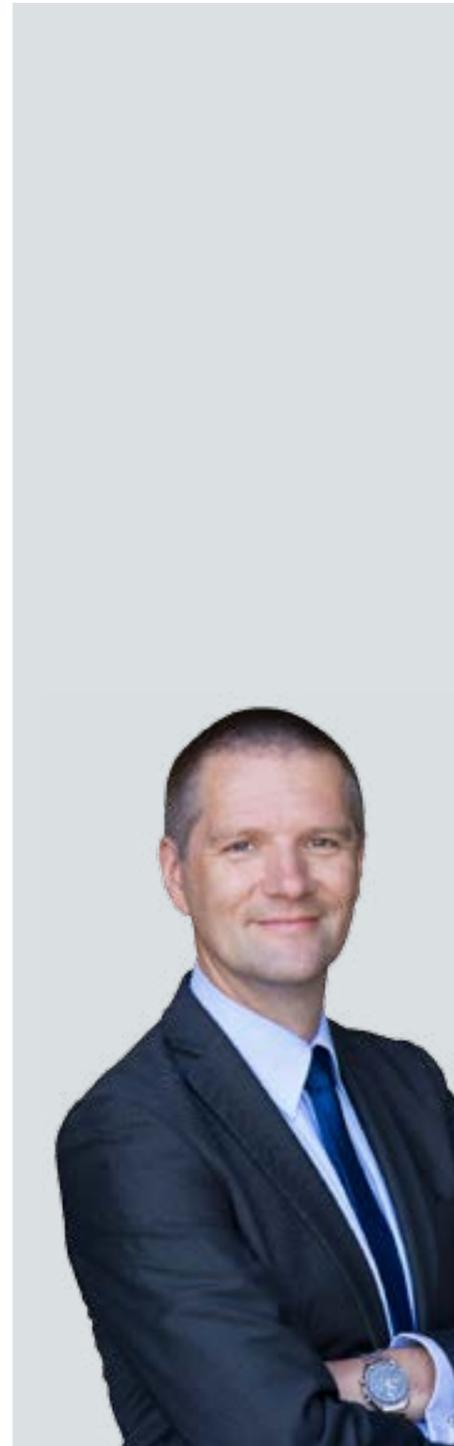
L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) s'est engagée dans une démarche de valorisation des activités de qualification et de certification baptisée « Visa de sécurité ANSSI » et qui, j'en ai l'intime conviction, profitera à l'ensemble des parties prenantes.

Pour les utilisateurs d'abord que nous souhaitons orienter dans leurs choix de solutions en apportant l'éclairage nécessaire au diagnostic de leur besoin puis à l'identification de solutions robustes et de confiance adaptées.

Pour les industriels ensuite qui nous ont fait confiance et qui jouent le jeu difficile de la qualification et de la certification. Mais c'est justement de cette exigence que la démarche tire toute sa valeur et, à ce titre, il est essentiel de donner aux entreprises les moyens de faire de ce Visa un atout concurrentiel fort.

Pour l'ANSSI enfin qui, soucieuse d'accroître la visibilité et la lisibilité de cette offre, s'est montrée à l'écoute de ses partenaires en faisant le pari d'une démarche collective et coordonnée de promotion de ces solutions.

C'est en ayant à l'esprit l'absolue nécessité de répondre à chacun de ces besoins que le Visa de sécurité ANSSI a été conçu. Certain qu'il saura apporter à tout un écosystème les repères et outils indispensables à la poursuite de cette dynamique ô combien vertueuse, je salue une nouvelle fois cet effort collectif.



GUILLAUME POUPARD,

*Directeur général de l'Agence
nationale de la sécurité des systèmes
d'information*

POURQUOI LE VISA DE SÉCURITÉ ANSSI ?

UNE PRISE DE CONSCIENCE PRIMORDIALE DES ENJEUX DE LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Dans une société où le numérique devient omniprésent, nous apprécions quotidiennement les formidables opportunités qu'il offre. Mais cette transformation est également porteuse de menaces qui n'ont cessé de s'accroître en nombre, en efficacité et en sophistication.

Alors que le risque touche sans distinction administrations, entreprises et citoyens, il est impératif de concilier les bénéfices de cette numérisation et les besoins de sécurité qu'elle entraîne.

Entre progrès et menace, la confiance numérique est devenue un enjeu stratégique, économique et sociétal de premier plan. La mise en place de solutions adaptées de sécurité des systèmes d'information doit répondre à cette priorité.

UNE DÉMARCHÉ DE VALORISATION DES ACTIVITÉS DE QUALIFICATION ET DE CERTIFICATION

Les solutions de cybersécurité disponibles sur le marché sont nombreuses et variées, mais n'offrent pas toutes le même niveau d'efficacité, de robustesse et de confiance.

Consciente du besoin d'éclairage vis-à-vis de cette offre, l'ANSSI, en sa qualité d'autorité nationale en matière de cybersécurité et de cyberdéfense, instaure le **Visa de sécurité** pour accompagner les entreprises, les administrations, les opérateurs d'importance vitale (OIV) et les citoyens dans leurs choix de solutions de sécurité.

Qui peut recevoir aujourd'hui un Visa de sécurité ANSSI ?

Tout fournisseur de produit et prestataire de service
qui détient une certification ou une qualification délivrée par l'ANSSI.

La démarche du Visa de sécurité ANSSI offre une vision globale et pédagogique de l'ensemble des processus de certification et de qualification issus d'une expertise acquise depuis plus de vingt ans et reconnue au niveau mondial. Par ailleurs, pour la première fois, tous les acteurs de l'écosystème auront la possibilité de partager les mêmes repères et outils pour comprendre et valoriser les garanties apportées par les évaluations.

Les fournisseurs de produits et les prestataires de services pourront ainsi communiquer plus facilement sur la fiabilité de leurs solutions de sécurité, via la marque Visa de sécurité ANSSI, en France et à l'international.

Définitions du dictionnaire Larousse, édition 2017

Éprouver : Soumettre quelque chose à certaines expériences pour vérifier sa valeur, sa résistance ; mettre à l'épreuve.

Approuver : Considérer quelque chose comme bon, juste, fondé, louable, y donner son accord.

LE VISA DE SÉCURITÉ ANSSI RÉPOND À 3 OBJECTIFS

1

DES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

pour répondre aux règlements nationaux ou européens qui imposent l'utilisation de solutions garantissant un niveau de robustesse éprouvé.

2

DES OBJECTIFS CONTRACTUELS

pour répondre aux donneurs d'ordres publics ou privés qui exigent que les solutions utilisées aient préalablement obtenu un Visa de sécurité ANSSI.

3

DES OBJECTIFS COMMERCIAUX

pour permettre à un fournisseur de produits ou à un prestataire de services, ainsi qu'aux utilisateurs finaux de ces solutions, de se démarquer de la concurrence par la garantie d'un certain niveau de robustesse.

LE VISA DE SÉCURITÉ ANSSI : GAGE DE SÉCURITÉ ET ATOUT DE COMPÉTITIVITÉ

Une méthode d'évaluation robuste

Le Visa de sécurité que délivre l'ANSSI permet d'identifier facilement les solutions les plus fiables, après une évaluation réalisée par des laboratoires agréés. Elle comprend notamment des tests de pénétration poussés et une analyse approfondie pour vérifier la conformité de ces solutions aux référentiels correspondants.

Ce n'est qu'à l'issue de ce processus que l'ANSSI décide, ou non, de délivrer ce Visa de sécurité au produit ou prestataire de services évalué. Ce Visa se matérialise, selon le contexte et le besoin, par une certification ou une qualification, valorisable en France et à l'international.

Les solutions déjà certifiées ou qualifiées par l'ANSSI obtiennent automatiquement leur Visa de sécurité.

Un gage de sécurité pour les utilisateurs et un atout de compétitivité pour les industriels

Les solutions ayant obtenu un Visa de sécurité assurent aux utilisateurs un niveau de sécurité éprouvé. Cette démarche permet donc d'élever le niveau de sécurité global des administrations, des entreprises et des citoyens face au risque numérique.

Proposer des solutions ayant un Visa de sécurité ANSSI permet aux fournisseurs de produits et aux prestataires de services de bénéficier d'un réel atout concurrentiel. Ils peuvent ainsi se prévaloir de solutions robustes, fiables et éprouvées par l'ANSSI, face aux acteurs français et internationaux du marché de la cybersécurité.

Le Visa de sécurité ANSSI est donc un gage de sécurité pour les utilisateurs, mais également un véritable atout de compétitivité pour les entreprises.



LES DIFFÉRENTS PARCOURS DU VISA POUR LES UTILISATEURS OU LES INDUSTRIELS

Face à la diversité des offres certifiées et qualifiées, deux parcours ont été réalisés, permettant d'évaluer son besoin ou de s'orienter vers les solutions de sécurité adaptées.

Le parcours « utilisateurs » et le parcours « fournisseurs de produits et prestataires de services de sécurité » sont disponibles dans le catalogue des solutions qualifiées et sur le site de l'ANSSI. Ils offrent des réponses claires à tous les acteurs, en fonction du cadre législatif et des types de marché auxquels ils veulent accéder.



SIX OUTILS DÉDIÉS AU VISA DE SÉCURITÉ ANSSI

Comment utiliser le Visa de sécurité ANSSI ?

Six outils (présentés ci-après) ont été réalisés par l'ANSSI pour accompagner et orienter différents acteurs.

Plusieurs objectifs :

- compréhension du dispositif Visa de sécurité ANSSI ;
- accompagnement dans le choix de solutions de sécurité recommandées ;
- accompagnement dans la démarche pour obtenir un Visa de sécurité ;
- valorisation du Visa de sécurité pour les industriels détenteurs.

Valoriser le Visa de sécurité ANSSI

Ces différents outils permettent aux fournisseurs de solutions bénéficiant d'un Visa de sécurité, de valoriser ce dernier, de s'appropriier la marque Visa de sécurité et de communiquer facilement sur le sujet.

A titre d'exemple, les entreprises détentrices peuvent afficher leur Visa de sécurité lors de salons ou de conférences et le valoriser auprès de leurs prospects. Communiquer autour du Visa de sécurité ANSSI permet de sensibiliser les utilisateurs et de valoriser l'atout de compétitivité des entreprises concernées.

Quels sont les outils mis à disposition par l'ANSSI ?

Le catalogue des solutions qualifiées (édition 2018)

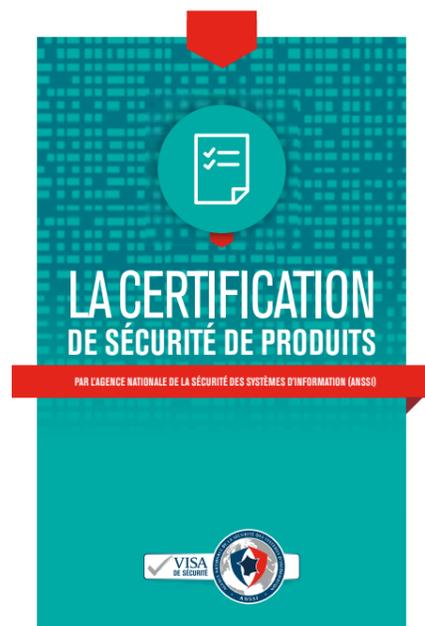
Pour connaître la démarche du Visa de sécurité et l'ensemble des produits et prestataires de services recommandés par l'État, l'ANSSI a réalisé le catalogue des solutions qualifiées. Décliné en français et en anglais, il existe en version papier et en version électronique, téléchargeable sur le site internet de l'ANSSI (www.ssi.gouv.fr).

La version papier est éditée chaque année, tandis que la version électronique est mise à jour trimestriellement.



La brochure « certification de sécurité de produits » et la brochure « qualification de solutions »

Pour mieux comprendre les processus liés à la délivrance d'un Visa de sécurité, l'ANSSI a créé la brochure « certification de sécurité de produits » et la brochure « qualification de solutions ». Déclinées en versions papier et électronique, téléchargeables sur le site Internet de l'ANSSI, les brochures existent également en langue anglaise.



L'application mobile "Visa de sécurité ANSSI"

Pour guider les utilisateurs et les fournisseurs de produits et prestataires de services de sécurité dans leur découverte du Visa de sécurité, l'ANSSI a développé une application dédiée.

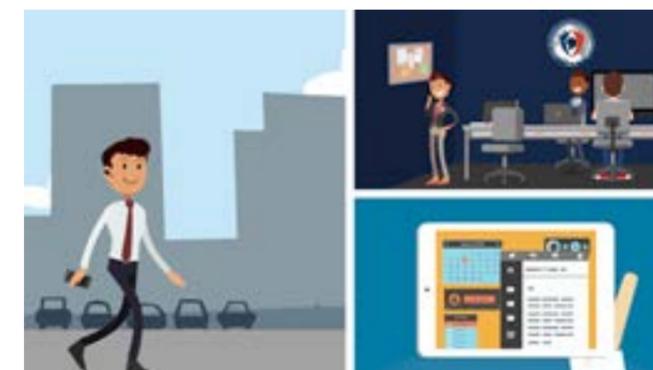
Elle est téléchargeable sur Google Play et bientôt sur l'Apple store. L'application est disponible en version française et anglaise.



Le film explicatif sur le Visa de sécurité

Pour en savoir plus sur le fonctionnement global du Visa, ainsi que sur le parcours « utilisateurs » et le parcours « fournisseurs de produits et prestataires de services de sécurité », l'Agence a réalisé un film explicatif.

Disponible en français et en anglais, il est consultable sur le site Internet de l'ANSSI, ainsi que sur sa chaîne Dailymotion.



Un kit de communication

Pour répondre au besoin de valorisation des entreprises détentrices du Visa de sécurité, ainsi que pour assurer la lisibilité et la cohérence du discours, l'ANSSI a développé un kit de communication.

Ce dernier est mis à disposition des fournisseurs de produits et prestataires de services de sécurité qui ont obtenu un Visa de sécurité. Le kit comprend une charte graphique, une charte éditoriale, ainsi qu'une attestation Visa de sécurité ANSSI.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations sur le Visa de sécurité et pour consulter la FAQ, rendez-vous sur :

www.ssi.gouv.fr/visa-de-securite/

Pour plus de renseignements sur le Visa de sécurité en anglais, rendez-vous sur :

www.ssi.gouv.fr/en/security-visa/

Retrouvez le catalogue des solutions qualifiées (mis à jour tous les trimestres) et l'application sur :

www.ssi.gouv.fr/visa-de-securite/catalogue/

Ces ressources sont également disponibles en anglais sur : <http://www.ssi.gouv.fr/en/security-visa/security-visa-catalogue/>

POUR ALLER PLUS LOIN : LA CERTIFICATION DE SÉCURITÉ ET LA QUALIFICATION

AU SEIN DU VISA DE SÉCURITÉ : LA CERTIFICATION DE SÉCURITÉ

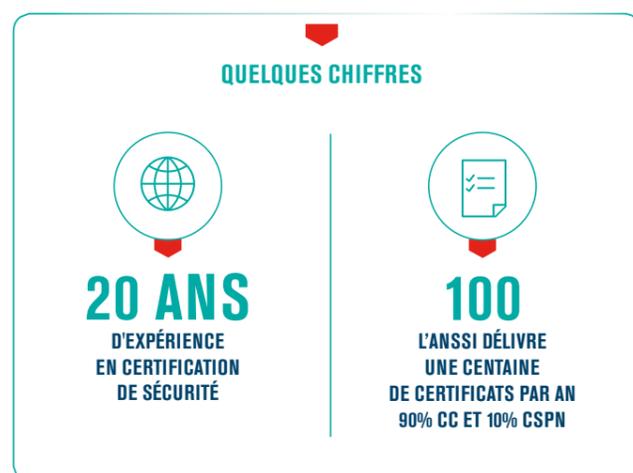
La certification est l'attestation de la robustesse de produits qui ont été éprouvés lors de tests de pénétration par un évaluateur tiers sous l'autorité de l'ANSSI. Ces tests sont réalisés selon un schéma et un référentiel permettant de répondre au mieux aux besoins de sécurité des utilisateurs et de tenir compte des évolutions technologiques.

Pour un utilisateur, choisir un produit certifié est l'assurance qu'il offre des fonctionnalités et un niveau de sécurité éprouvés. Pour un développeur de solutions numériques, la certification d'un produit permet d'accéder à de nombreux marchés de cybersécurité en France et à l'international.

Le schéma français dispose de 2 types de certification : la certification critères communs (CC) et la certification de sécurité de premier niveau (CSPN). Elles répondent chacune à des critères et à une méthodologie spécifiques.

A titre d'exemple, la certification peut concerner les produits réseaux de type VPN ou pare-feu, les cartes à puces, les TEE (TrustedExecution Environment), ou les produits pour systèmes industriels.

Retrouvez la liste complète des solutions certifiées, la brochure « certification de sécurité de produits » et une FAQ dédiée sur : www.ssi.gouv.fr/visa-de-securite/certification/



AU SEIN DU VISA DE SÉCURITÉ : LA QUALIFICATION

La qualification est la recommandation par l'État français de produits ou services de cybersécurité éprouvés et approuvés par l'ANSSI. Elle atteste de la conformité aux exigences réglementaires, techniques et de sécurité promues par l'agence. La qualification témoigne de la robustesse du produit, de la compétence du prestataire de services et garantit l'engagement du fournisseur de produits ou services au respect de critères de confiance.

Pour un utilisateur, la qualification apporte la garantie de recourir à des solutions recommandées par l'État et utilisées par l'administration française, les OIV et les entreprises des secteurs les plus sensibles. Pour un fournisseur de produits ou services, la qualification permet d'accéder à des marchés réglementés français et européens et procure un avantage concurrentiel face aux acteurs du marché de la cybersécurité français et internationaux.

Concernant les produits, il existe trois niveaux de qualification : élémentaire, standard et renforcé. Les services sont eux répartis par familles, selon le cadre réglementaire.

A titre d'exemple, la qualification peut concerner des prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information (PASSI), de détection des incidents de sécurité (PDIS), de réponse aux incidents de sécurité (PRIS), d'informatique en nuage et de services de confiance numérique, notamment au titre du règlement européen « eIDAS ».

La qualification concerne également des solutions, notamment des solutions de chiffrement réseau, de protection (systèmes, réseaux et télécoms, poste de travail), de signature et gestion de la preuve, de mobilité, ou de titre d'identité électronique.

Retrouvez la liste complète des solutions qualifiées, la brochure « qualification de solutions » et une FAQ dédiée sur : www.ssi.gouv.fr/entreprise/qualifications/



103
QUALIFICATIONS

DÉLIVRÉES ENTRE JANVIER ET OCTOBRE 2017



À PROPOS DE L'ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION
ANSSI — 51, boulevard de la Tour-Maubourg — 75 700 PARIS 07 SP

www.ssi.gouv.fr — communication@ssi.gouv.fr





CONTACTS PRESSE :

communication@ssi.gouv.fr

Margaux Vincent
margaux.vincent@ssi.gouv.fr
01 71 75 84 04